



Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest

Association loi 1901 SIRET : 950 369 868 00027 APE : 743B

138 rue de l'Eglise – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél. : (+33) 2.31.94.35.34 Fax : (+33) 2.31.94.85.31

Email : acro-laboratoire@wanadoo.fr

www.acro.eu.org

Hérouville-Saint-Clair, le 19 mai 2009

Objet : Invitation à un débat public sur la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire, le Jeudi 11 juin à 20 h à l'Université de Caen, amphi Tocqueville (campus 1)

Madame, Monsieur,

Longtemps ignoré en France, l'hypothèse d'un accident nucléaire et la question de sa gestion à moyen et à long terme sont maintenant prises en compte par les autorités françaises.

Dans ce cadre, notre association, l'ACRO, qui intervient en Biélorussie, dans des territoires touchés par l'accident de Tchernobyl, a été contactée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire afin de nous présenter les éléments de doctrine élaborés dans le cadre du CODIR-PA (Comité DIRECTEUR Post-Accidentel) pour que nous puissions y apporter un point de vue critique.

Devant un tel sujet, nous avons proposé d'ouvrir cette concertation à tous ceux qui seraient prioritairement concerné par un tel accident.

Nous vous invitons donc à un débat public qui se tiendra : le Jeudi 11 juin à partir de 20h à l'Université de Caen, amphi Tocqueville.

Durant cette réunion, les travaux de trois groupes du CODIR-PA seront présentés par les autorités. Seront abordés, les thèmes liés à la protection des populations, les conséquences et les recommandations pour le domaine agricole et la surveillance sanitaire des victimes et des populations.

La catastrophe de Tchernobyl nous a, hélas, appris que nous étions tous riverains d'une installation nucléaire. Il nous semble important qu'un maximum de personnes puisse se saisir de ce sujet et y apporter son avis.

Nous espérons vous voir nombreux à cette réunion.

Nous vous prions d'accepter, Madame ou Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Le Président,

David Boilley.

Gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire
Quand la doctrine doit se confronter aux réalités du terrain

Débat public jeudi 11 Juin à 20h, Université de Caen
Amphi Tocqueville (campus 1)

La catastrophe de Tchernobyl, sans précédente par son ampleur et sa nature, pose le problème de la gestion à long terme de ses conséquences et du devenir des populations habitant un territoire durablement contaminé.

Vingt trois ans après, les conséquences de Tchernobyl constituent toujours, pour des millions de personnes, un problème aigu et quotidien. Depuis plusieurs années, l'ACRO intervient dans les territoires contaminés de Biélorussie afin d'accompagner des projets locaux dont les objectifs sont d'améliorer l'accessibilité du public à la mesure de la radioactivité et à l'information. Elle apporte là bas son expérience associative et apprend également beaucoup auprès des habitants des régions contaminées, de la complexité de la situation et de la gestion, au quotidien et dans la durée, des conséquences d'une telle catastrophe. Ce qui s'est produit et continue de se passer là bas ne peut être ignoré, en particulier en France qui exploite 58 réacteurs répartis sur le territoire.

Longtemps ignoré en France, l'hypothèse d'un accident nucléaire et la question de sa gestion à moyen et à long terme sont maintenant prises en compte par les autorités françaises, suite au 11 septembre 2001. Il était temps que les autorités se préoccupent de cette question. Dans ce sens, une directive interministérielle a confié à l'Autorité de Sûreté Nucléaire la mission de définir les modalités permettant de faire face à une situation post-accidentelle. C'est ainsi que s'est créé le CODIR-PA, Comité pour la gestion post accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique. Durant sa première phase, ce comité a examiné deux scénarii de portée très limitée comparativement à Tchernobyl. Il s'est structuré sous la forme de plusieurs groupes de travail pour faire face à la complexité du sujet, constitués de représentants d'administrations, d'agences nationales, d'élus et de quelques associations. Aujourd'hui, les autorités compétentes ont décidé de rendre public les premiers travaux (analyse de la situation et de son évolution à moyen et long terme ; actions à mettre en œuvre) et d'engager une concertation avec les acteurs concernées au niveaux national et local pour confronter la doctrine élaborée aux réalités du terrain.

Dans cette optique notre association, l'ACRO, a été contactée pour apporter un point de vue critique sur les éléments de doctrines déjà élaborés. Devant un tel sujet, nous avons proposé d'ouvrir cette concertation non seulement à nos adhérents et sympathisants mais aussi à tous ceux qui souhaitent s'informer et apporter leur point de vue sur ce sujet qui nous concerne tous.

Participer à une telle concertation ne signifie en aucun cas que nous puissions nous engager dans un processus de co-gestion des risques, en particulier vis-à-vis d'installations industrielles à risques dont la création n'a pas fait l'objet de processus de décision démocratique et dont la justification n'est pas établie. Il s'agit ici de s'informer sur les décisions qui se préparent (qui ordinairement nous échappent), et de faire entendre ses réserves et ses doutes. Nous pensons donc qu'il est indispensable qu'un maximum de personnes puisse participer et dialoguer sur un tel sujet.

La tragédie de Tchernobyl nous enseigne que nous sommes tous riverains d'une installation nucléaire, bien au-delà des quelques kilomètres retenus dans les plans d'urgence. L'ampleur de l'impact tant sur le plan géographique que temporel conduit chacun d'entre nous à se sentir concerné et à s'impliquer sur le sujet du post-accidentel.

Dans le cadre de cette réunion, les travaux de trois groupes de travail du CODIRPA seront présentés :

GT1 : Levée des actions de protection des populations et réduction de la contamination en milieu bâti ; *présenté par le pilote du groupe, F. Matouk de l'ASN* ; GT2 : Vie dans les territoires ruraux contaminés et agriculture ; *présenté par F. Durand du Ministère de l'Agriculture* ; GT4 : Surveillance sanitaire des victimes et des populations ; *présenté par P. Pirard de l'InVS.*

Les rapports et leurs synthèses de chacun des groupes du CODIR-PA sont accessibles sur le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire à l'adresse suivante : <http://www.asn.fr/synthese-et-rapport-de-chaque-groupe-de-travail-0>